

**14 JANVIER 2016**

**1/ Demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR pour la reconstruction de l'Ecole Maternelle Marie-Laurencin**

Le conseil municipal a confirmé la demande de subvention effectuée auprès de l'Etat dans le cadre des travaux de réhabilitation de l'Ecole Maternelle Marie-Laurencin

**2/ Délibération autorisant le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement**

Conformément aux règles comptables, le conseil municipal a donné son accord pour que Monsieur le Maire puisse régler en investissement les dépenses engagées au titre de l'exercice précédent et avant même que le budget soit voté.

**3/ Renouvellement convention de location avec Infracos pour l'exploitation d'une antenne dans le clocher de l'Eglise**

Le conseil municipal a approuvé le renouvellement d'un contrat autorisant la société INFRACOS/SFR à exploiter une antenne située dans le clocher de l'Eglise Ce contrat est conclu pour une nouvelle période de 12 années moyennant un loyer annuel actualisable de 4 300 €. La Paroisse percevra, de son côté, un loyer de 900 €.

**4/ Convention de facturation prestation de services – services techniques CCLS**

Il sera remboursé 4 913 € à la Communauté de Communes Loir et Sarthe afin de régler les heures passées par les agents du Services Techniques de cette collectivité pour broyer et élaguer des terrains situés sur la commune de Tiercé.

**5/ Convention avec le Département de Maine et Loire pour autorisation et entretien des ouvrages réalisés par la commune, Chemin des Guigniers**

Une convention a été adoptée avec le Département de Maine et Loire concernant le cheminement piéton réalisé le long de la Route Départementale n°52 entre le quartier de la Perronnière et le bourg en direction du giratoire de l'Europe.

**6/ Adoption du marché suite à la consultation pour les travaux de création d'un terrain de football en gazon synthétique + piste d'athlétisme**

Suite à une consultation effectuée afin de contracter avec une société chargée de transformer le terrain de football stabilisé en terrain synthétique, c'est l'entreprise ID VERDE qui a été choisie pour une coût de 317 493.55 € HT